

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 février 2026
N°DC-2026-07

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Validation de la phase PRO-DCE relative à la rénovation énergétique de la salle omnisports

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi treize février deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

POUVOIRS : M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Thierry QUERO

Secrétaire de séance : M. Daniel DURAND

Monsieur le Maire informe les élus que des études complémentaires sur la nature du sol support de la salle omnisports, réalisé par NOVAREA, en décembre 2025, ont permis de mettre en évidence que la structure est composée d'un complexe de fondation comprenant une couche de ballast surmontée d'une couche en grave. Sur ce complexe ont été appliquées 2 couches de béton bitumineux formant la couche de base. La constitution ainsi que l'état structurel des deux couches de base ne permettent pas d'envisager leur conservation.

Ces constats rendent inévitables la dépose de la totalité de la couche de base (enrobés). Pour permettre une stabilité et une durabilité du sol, l'ensemble de l'enrobé de la salle sera alors refait à neuf.

Ces travaux nécessitent un agrandissement des menuiseries à l'ouest pour permettre le passage des engins. Une nouvelle porte de 2.70m*2.70m sera installée à l'issue des travaux.

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre est de 468 990€ H.T (valeur février 2026) soit 562 788€ T.T.C.

Le calendrier prévisionnel d'exécution de l'opération est le suivant :

- ✓ Présentation de la phase PRO : février 2026
- ✓ Dossier de consultation des entreprises (DCE) : février 2026
- ✓ Notification du marché de travaux aux entreprises : mai 2026
- ✓ Début des travaux : juin 2026 (préparation de chantier)
- ✓ Inauguration de la salle : premier trimestre 2027

✓ Les travaux complémentaires envisagés hors marché :

Après vérification par la société Sport et Développement Urbain (SDU), les panneaux de basket et leur fixation ne sont plus aux normes et doivent être changés pour un coût prévisionnel de 14 651.88€ TTC.

Un nettoyage extérieur de l'ensemble de la salle omnisports après travaux sera nécessaire. Le nettoyage des panneaux translucides de la salle est estimé à 7 588.82€ TTC.

✓ Le choix du mode de procédure de consultation pour le futur marché de travaux

La procédure de consultation pour le futur marché de réhabilitation de la salle omnisports sera conduite selon la procédure adaptée.

Le marché sera alloté en 7 lots architecturaux et 1 lot technique dont la répartition est la suivante :

- Lot n°1 : Terrassement-VRD-aménagements extérieurs
- Lot n°2 : Gros-œuvre
- Lot n°3 : Charpente bois et métallique
- Lot n°4 : Couverture bac acier
- Lot n°5 : Menuiserie extérieure-serrurerie
- Lot n°6 : Revêtements de sols sportifs
- Lot n°7 : Peinture-nettoyage
- Lot n°8 : Electricité Panneaux photovoltaïques

✓ La mise à jour du plan de financement du projet :



BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
. Etudes préalables et de maîtrise d'oeuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)	60 399,86 €		. Europe		
. Audit énergétique	5 600,00 €		. Etat		
. Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment,...)			. DETR 2024	54 000,00 €	9,76%
. Travaux extension			. CD56 - Programme de solidarité Territoriale 2024	56 330,20 €	10,18%
. Rénovation énergétique du bâti ancien, dont installation d'une centrale photovoltaïque	468 990,00 €		. Autres financeurs		
. Equipement et mobiliers (panneaux baskets et nettoyage translucide)	18 533,92 €		. Région Bretagne Bien Vivre partout en Bretagne 2023-2	58 759,00 €	11%
			. GMVA-Fonds concours soutiens aux investissements 2025	60 000,00 €	11%
			. CAF-Fonds Publics et Territoires 2025	48 711,00 €	9%
			. GMVA-Fonds concours aux équipements sportifs 2025	31 880,00 €	6%
			. Agence Nationale du Sport 2026	50 000,00 €	9%
			. Autofinancement	193 843,58 €	35%
TOTAL DES BESOINS	553 523,78 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	553 523,78 €	100%

Vu la délibération n°DC-2025-61 en date du 18 novembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 19 FEV. 2026

ID : 056-215600420-20260217-DEL2026_07-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** la phase PRO de la réhabilitation de la salle omnisports, phase 1.
- **APPROUVE** le choix de la procédure adaptée du futur marché à intervenir de réhabilitation énergétique de la salle omnisports.
- **APPROUVE** le plan de financement actualisé faisant suite à la validation de la phase PRO.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

